

Septembre 2017

POUR L'EMPLOI : LA SUBROGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT DES SERVICES À LA PERSONNE

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Bruno DESPUJOL
Olivier PERALDI
Dominique REYNIÉ

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

POUR L'EMPLOI :
LA SUBROGATION DU CRÉDIT
D'IMPÔT DES SERVICES
À LA PERSONNE

Bruno DESPUJOL
Olivier PERALDI
Dominique REYNIÉ

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire
Vice Président : Grégoire Chertok
Directeur général : Dominique Reynié
Présidente du Conseil scientifique et d'évaluation : Laurence Parisot

La Fondation pour l'innovation politique publie la présente note
dans le cadre de ses travaux sur *la croissance économique*.

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

La Fondation pour l'innovation politique offre un **espace indépendant d'expertise, de réflexion et d'échange** tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Elle contribue au **pluralisme de la pensée** et au renouvellement du **débat public** dans une **perspective libérale, progressiste et européenne**. Dans ses travaux, la Fondation privilégie quatre enjeux : la **croissance économique**, **l'écologie**, les **valeurs** et le **numérique**.

Le site fondapol.org met à disposition du public la totalité de ses travaux. La plateforme « **Data.fondapol** » rend accessibles et utilisables par tous les données collectées lors de ses différentes enquêtes et en plusieurs langues, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales.

De même, dans la ligne éditoriale de la Fondation, le média « **Anthropotechnie** » entend explorer les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme/machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

Par ailleurs, le média « **Trop Libre** » offre un regard quotidien critique sur l'actualité et la vie des idées. « **Trop Libre** » propose également une importante veille dédiée aux effets de la révolution numérique sur les pratiques politiques, économiques et sociales dans sa rubrique « Renaissance numérique ».

La Fondation pour l'innovation politique est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées. Le soutien des entreprises et des particuliers est essentiel au développement de ses activités.

RÉSUMÉ

Le mécanisme présenté dans cette note vise à relancer la dynamique des services à la personne en favorisant l'accès du plus grand nombre aux services déclarés, par la suppression du décalage de crédit d'impôt que le système actuel fait supporter aux ménages. Ce décalage de trésorerie freine le recours aux services à la personne, contrariant le développement de ce secteur aux effets positifs, potentiellement considérables sur l'emploi et la croissance. Selon les techniques de la cession de créances, ou de subrogation conventionnelle prônées ici, le mécanisme permettrait une mobilisation immédiate de la créance par le secteur bancaire, sans avoir à requérir un effort financier de la part de l'État. La créance naîtrait lors de chaque consommation de services à la personne et serait immédiatement mobilisable auprès d'un établissement financier.

Du côté de l'État, la création de créance correspondant aux 50 % de crédit d'impôt ne change pas le mécanisme actuel de comptabilisation de la dépense fiscale. Il n'y a donc pas d'incidence sur la dette au sens de Maastricht. Du côté du consommateur, la créance ainsi prise en charge, lui permet de bénéficier immédiatement d'un remboursement. Ce mécanisme encourage donc une demande plus importante de services auprès d'un organisme d'aide et de services à la personne ou d'un employé de services à la personne via un intermédiaire. Le bénéfice attendu est la création de 200 000 emplois dès la première année.

Au-delà du cas particulier du secteur des services à la personne, cette note promeut une méthode de réforme. Elle veut contribuer à l'avènement d'une nouvelle culture politique associant intimement à la décision publique, les acteurs de la société civile et particulièrement le monde entrepreneurial. Cette méthode repose sur une identification partagée de l'intérêt général.

Sommaire

Introduction.....	9
1. S'inscrire dans un dialogue entre puissance publique et société civile	12
2. Co-construire une réforme : le secteur des services à la personne	14
3. Surmonter les obstacles à la co-construction de la réforme des services à la personne	15
4. Savoir entendre la société civile quand elle propose la réforme	18
5. Un objectif partagé : l'emploi	21
6. La subrogation du crédit d'impôt pour les services à la personne : plus de 200 000 emplois dès la première année.....	23
7. Le chemin restant à parcourir	25
 Annexes	 26

POUR L'EMPLOI :
LA SUBROGATION DU CRÉDIT
D'IMPÔT DES SERVICES
À LA PERSONNE
200 000 EMPLOIS À LA CLÉ ET
UNE MÉTHODE POUR LA RÉFORME

Par

Bruno Despujol,

Partner du cabinet Oliver Wyman, en Charge de la practice Services

Olivier Peraldi,

Directeur général de la Fédération du Service aux Particuliers (FESP)

Dominique Reynié,

Directeur général de la Fondation pour l'innovation politique

La nécessité pour les pouvoirs publics de construire la réforme avec les acteurs de la société civile, et particulièrement avec le monde entrepreneurial, est à juste titre régulièrement rappelée par les gouvernants. Les acteurs de la filière des services à la personne expérimentent la méthode. Ils sont porteurs d'un projet de réforme d'intérêt général qui bute sur le temps long du travail administratif. Pourtant, le projet présenté ici offre la possibilité de créer jusqu'à 200 000 emplois. Plus encore, il permettrait d'initier une nouvelle culture de la réforme par une association intime de la société civile et des pouvoirs publics.

Le mécanisme imaginé . . .

Le mécanisme imaginé vise à relancer la dynamique des services à la personne en favorisant l'accès du plus grand nombre aux services déclarés, par la suppression du décalage de crédit d'impôt que le système actuel fait supporter aux ménages. En effet, le décalage dans le temps du bénéfice de la réduction d'impôts pour le consommateur est un frein à la consommation : une famille qui paye 100 € pour des prestations de services à la personne devra effectivement décaisser 100 € et ne bénéficiera de la réduction de 50 € qu'au moment du paiement de son impôt sur le revenu (IRPP), soit 9 à 18 mois plus tard. Ce décalage de trésorerie est extrêmement préjudiciable. Il freine le recours aux services à la personne, contrariant le développement de ce secteur et ses effets en termes d'emploi et de croissance. Si cette même famille n'acquittait que le prix de 50 €, la consommation serait fortement encouragée, au bénéfice des ménages, de l'emploi, des entreprises du secteur économique, sans oublier la puissance publique à travers les effets positifs sur les recettes fiscales et les contributions sociales. Selon les techniques de la cession de créances, ou de subrogation conventionnelle, le mécanisme permettrait la mobilisation immédiate de ces créances par le secteur bancaire, sans avoir à requérir un effort financier de la part de l'État puisqu'il continuerait à liquider le crédit d'impôt dans les délais habituels. La créance naîtrait lors de chaque consommation de services à la personne et serait immédiatement mobilisable auprès d'un établissement financier.

Du côté de l'État, la création de créance correspondant aux 50 % de crédit d'impôt (dans la limite des plafonds) ne change pas le mécanisme actuel de comptabilisation de la dépense fiscale. Il n'y a donc pas d'incidence sur la dette au sens de l'accord de Maastricht. Du côté du consommateur, la créance ainsi prise en charge, lui permet de bénéficier immédiatement de son avantage fiscal, encourageant ainsi une demande plus importante de services auprès d'un organisme d'aide et de services à la personne (OASP)¹ ou d'un employé de services à la personne via un intermédiaire.

« *Ce ne sont pas les Français qu'il faudrait désintoxiquer de l'interventionnisme public, c'est l'État lui-même.* »² Si ce constat sans concession prononcé devant la représentation nationale par le président de la République nouvellement élu n'a pas choqué les commentateurs, c'est certainement parce qu'il exprime un point de vue partagé de longue date par une large majorité de Français. C'est aussi parce qu'il annonce une évolution de la relation entre les sphères publique et privée que l'on attend depuis longtemps.

On sait que si l'interventionnisme d'État a commencé à se manifester avec force dans le monde démocratique avec la crise économique des années 1930, en France, il est devenu un véritable mode de gouvernement depuis la Libération.

1. Entreprises et associations.

2. Discours du président de la République, Emmanuel Macron, devant le Parlement réuni en congrès, 3 juillet 2017.

Nos décideurs politiques et l'opinion publique s'y sont progressivement ralliés. L'interventionnisme a d'abord pris la forme classique d'interventions directes de l'État dans l'économie, via une participation dans de nombreuses entreprises, l'organisation de monopoles publics ou encore la planification indicative en faveur d'activités, de territoires ou de publics ciblés.

Peu à peu, au fil des crises et des gouvernements, la puissance publique s'est emparée de tout sujet, produisant ces fameuses 11 000 lois et 400 000 normes qui contraignent la vie des Français³. Les nombreux rapports et commentaires suscités par ce record européen, voire mondial, sont restés sans effet sur ce mal national. Présidant le Conseil national d'évaluation des normes affectant les collectivités locales, Alain Lambert comptabilisait « 400 nouveaux textes » pour la seule année 2015. Le coût annuel de la surcharge administrative a été évalué à 60 milliards d'euros selon une estimation de l'OCDE reprise par le rapport Lambert-Boulard contre l'inflation normative⁴.

Le monde du travail et l'accès à l'emploi n'échappent pas à la règle. Ainsi, l'État a cru bon de financer en 2016 près de 460 000 contrats aidés, à hauteur de 2,7 milliards d'euros en 2017. Il aurait été plus pertinent de réduire le coût du travail et d'alléger de quelques chapitres les désormais très fameuses 3 000 pages du Code du travail français.

La mission parlementaire de simplification avait été claire. Elle formulait une recommandation méthodologique particulièrement forte : *« les chefs d'entreprise sont les mieux placés pour identifier ces nœuds de complexité où la concentration des actions de simplification peut permettre de maximiser les effets attendus. Par conséquent, si les administrations peuvent bien entendu être porteuses de propositions de simplification, les chefs d'entreprises doivent définir et prioriser les mesures de simplification qui les concernent. C'est un premier principe affiché explicitement dans toutes les démarches de simplification en faveur des entreprises, mises en œuvre dans les pays étrangers. Ce principe est également au cœur de toute démarche qualité, celle-ci conduisant à toujours raisonner à partir des besoins et attentes de l'usager ou du client. »*⁵

3. Compte rendu des débats du Sénat le 23 février 2017
<https://www.senat.fr/seances/s201702/s20170223/s20170223001.html>

4. Ministère de la réforme de l'État de la décentralisation et de la fonction publique ministère délégué chargé de la décentralisation. *Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative*, 26 mars 2013, La Documentation française, p. 76.

5. Thierry Mandon, *Rapport remis au Premier ministre. Mieux simplifier, la simplification collaborative*, Mission parlementaire de simplification de l'environnement réglementaire, administratif et fiscal des entreprises, p. 31, 2013.

1. S'INSCRIRE DANS UN DIALOGUE ENTRE PUISSANCE PUBLIQUE ET SOCIÉTÉ CIVILE

L'appel présidentiel invitant l'État à combattre sa propre propension à intervenir en tout domaine a été relayé quelques jours après par le Premier ministre, souhaitant une « *co-construction entre acteurs publics et privés* », en insistant sur le besoin de disposer d'enceintes, de lieux et d'une méthode de dialogue pour y parvenir, sur la nécessité de « *faire simple* » en évitant l'empilement de schémas de planification.

La frénésie normative procède d'une approche unilatérale, descendante et condescendante de la réforme de la part de l'État et d'une technocratie administrative s'estimant omnisciente par nature. La « co-construction », ou coproduction, appelée par les vœux de l'exécutif doit pouvoir renverser la table des habitudes en donnant aux acteurs concernés par un projet de réforme l'occasion d'y participer pleinement, d'en discuter la nécessité, de porter des propositions en amont des guérillas d'amendements livrées lors des débats parlementaires alors que l'essentiel est déjà figé. Il s'agit de s'inscrire dans un processus de dialogue avec les ministres et leurs administrations. Pour la puissance publique, tout l'enjeu est d'apprendre à accueillir les acteurs de la société civile en partenaires de l'action publique et non plus en adversaires incapables de faire la part des choses entre intérêts particuliers et intérêt général. Pour co-construire, la sphère publique doit :

- au-delà des rendez-vous et séances de travail, accepter de sortir de l'entre-soi pour associer le partenaire privé tout au long de la chaîne d'élaboration de la réforme. Si les administrations centrales doivent bien entendu disposer de temps de maturation à huis clos, trop de réunions, dites partenariales, consistent simplement à « cocher la case » de la concertation sans parvenir à créer les conditions d'un dialogue autorisant une véritable co-construction, seule démarche appropriée à la recherche d'un consensus. Par ailleurs, les processus de réforme associant jusqu'à leur terme les acteurs privés concernés sont quasi inexistantes. Sur le seul secteur des services à la personne, aucune des trois récentes réformes fiscales subies - en seulement deux ans - n'aura fait l'objet d'une élaboration concertée avec les organisations professionnelles concernées⁶ ;

6. 2012 : baisse du plafond de la réduction d'impôt ; 2013 : suppression de la base forfaitaire au Smic pour le calcul des cotisations sociales, augmentation de la TVA pour certains métiers des services à la personne.

- simplifier le cadre de travail entre les partenaires, notamment en désignant un seul « chef de projet », en liaison étroite avec les conseillers ministériels et les directeurs d'administrations centrales concernés. Trop de réunions mobilisent un trop grand nombre d'experts. De tels tours de table donnent lieu à des joutes microcholines et à une multiplication inutile de nuances d'appréciation particulièrement chronophages ;

- hiérarchiser les initiatives afin d'accélérer le processus d'élaboration de la réforme. À ce titre, la proposition du président de la République de permettre, dans certains cas, l'adoption de lois en commission parlementaire est une piste qui mériterait d'être étudiée, dès lors que les acteurs de la société civile concernés seraient associés à leur élaboration⁷. La préparation de la réforme relève, en général, d'un temps long de maturation qui peut paraître excessif pour des observateurs peu habitués au rythme de l'État. Les échanges lors des réunions du groupe de travail de l'Assemblée nationale sur l'avenir des institutions auront permis d'en faire largement le constat comme cela fut le cas notamment avec l'intervention du philosophe Mickaël Foessel soulignant que « *ce que l'on appelle la crise des institutions [...] et la difficulté de la représentation sont aussi liées à l'oubli de ce qu'est une durée politique, de ce qu'est une maturation de la décision politique, qui n'est précisément pas la durée médiatique ou la durée économique.* »⁸

La contrepartie est la responsabilisation de la société civile. Elle doit, elle aussi, faire sa part du chemin pour mieux comprendre et intégrer les fondamentaux d'une méthode partagée qui sont principalement de :

- veiller à la robustesse des éléments factuels permettant le constat et supportant la vision prospective justifiant le projet de réforme. Cela requiert en amont et tout au long du processus la mobilisation de moyens humains et financiers ;
- obtenir le consensus interne, constitutif de représentativité et donc de légitimité ;
- prendre en compte les contraintes temporelles de production de la décision politique. L'écart de temporalité entre le monde entrepreneurial et celui de la réforme doit être anticipé par une meilleure compréhension des contraintes réciproques.

7. Discours du président de la République devant le Parlement réuni en congrès, 3 juillet 2017.

8. Rapport du groupe de travail sur l'avenir des institutions, *Refaire la démocratie*, p. 34, octobre 2015.

2. CO-CONSTRUIRE UNE RÉFORME : LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE

Le projet de réforme du crédit d'impôt des services à la personne par la mise en œuvre d'un dispositif dit de subrogation est, au regard de ces différents points, très illustratif de ce qu'une initiative de la société civile peut apporter de vertueux au processus de co-construction de la décision publique. En effet, ce projet est porté par les acteurs du secteur⁹, notamment représentés par les deux principales organisations que sont la Fédération du Service aux Particuliers (FESP) et l'ADMR¹⁰.

Ainsi, l'initiative des acteurs des services à la personne a-t-elle anticipé le vœu du Premier ministre : un « *appel à la responsabilité des dirigeants, c'est un appel, vous l'avez compris, à l'imagination et à l'abandon des tabous, c'est un appel à combattre le conformisme.* »¹¹ Il s'agit bien de responsabilité, d'imagination, de dépassement des dogmes et de lutte contre des règles et des méthodes surannées, comme nous allons le voir ici dans le cas du projet proposé par les fédérations représentatives des services à la personne.

Au regard des conclusions des nombreux rapports consacrés au nécessaire rapprochement entre les mondes public et privé, un dialogue de qualité entre les entreprises et l'administration centrale ou territoriale, n'est pas assez souvent au rendez-vous. La méconnaissance des réalités et des contraintes est réciproque. Enfin, les suspicions négatives sur les intentions de l'interlocuteur parachèvent les conditions de la mésentente, sauf rares exceptions, assurant l'échec des tentatives d'une construction commune de la réforme.

L'ignorance nourrit la défiance. L'une et l'autre favorisent les incompréhensions et les frustrations respectives. Le phénomène est pourtant connu de longue date. Il est largement commenté dans les comptes rendus de nombreux rapports, qu'ils soient issus de la sphère publique ou de la société civile. Pour n'en citer qu'un parmi les plus récents, prenons le cas de la mission parlementaire de simplification de l'environnement réglementaire, administratif et fiscal des entreprises. Le rapport constate « *que le dialogue avec les entreprises reste jusqu'ici trop limité, trop formel et qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux* ». Les rédacteurs suggèrent avec bon sens l'adoption d'« *une démarche véritablement partenariale associant les parties prenantes dans un processus de co-construction et de co-mise en œuvre de programme de simplification.* »

9. Conférence de presse Oliver Wyman, FESP, ADMR, 6 février 2017, Paris.

10. À l'origine « Aide à Domicile en Milieu Rural ».

11. Déclaration du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, Arnaud Montebourg, sur les orientations stratégiques de son ministère pour le redressement économique du pays, 10 juillet 2014.

Lorsqu'il s'agit de mettre en place un travail collaboratif entre représentants du secteur public et du secteur privé, les méthodes habituelles de collecte des témoignages de décideurs du monde de l'entreprise se heurtent à trois écueils :

- la difficulté de recueillir l'information au plus près du terrain, auprès des chefs d'entreprise pleinement investis dans la gestion quotidienne de leur structure ;
- la concurrence entre les propositions issues du terrain à partir de constats et d'analyses pouvant diverger ;
- les divergences éventuelles d'appréciation des propositions de réforme et, comme le souligne la mission parlementaire de simplification, notamment au regard de l'intérêt général ou de la faisabilité technique, juridique ou politique, de la réforme proposée.

3. SURMONTER LES OBSTACLES À LA CO-CONSTRUCTION DE LA RÉFORME DES SERVICES À LA PERSONNE

Les membres de la mission parlementaire de simplification apportent un exemple de cause d'échec au rapprochement des mondes public et privé dans le cadre d'élaboration de réforme : « *des modes de consultation des entreprises trop ponctuels ou évènementiels et n'ayant pas permis de mettre en place un dispositif de travail collaboratif et pérenne entre les administrations et les chefs d'entreprises, notamment n'ayant pas permis de co-définir les solutions (mesures de simplification) sur la base de diagnostics partagés des situations vécues et des problèmes rencontrés par les entreprises.* »¹²

On voit pourquoi les élus et les administrations doivent dès l'amont prendre en compte les acteurs du secteur privé concernés par la réforme. Surmonter les causes d'échec nécessite trois conditions :

- le partage de la conviction que chacun bénéficiera des effets de la réforme. Ce partage de l'intérêt à agir détermine l'expression d'une bonne volonté respective. Trop d'idées de réformes n'ont jamais abouti faute d'appétence pour leur adoption, voire à cause d'une hostilité de la part de l'un des acteurs concernés. Trop de réformes adoptées non pas été appliquées faute de décret indispensable à leur bonne compréhension et à leur mise en œuvre. Trop de réformes adoptées ont été combattues *a posteriori* puis finalement oubliées dans les limbes des échecs collectifs, faute pour leurs concepteurs d'avoir su créer les conditions d'une adhésion pleine et pérenne.

12. Thierry Mandon, *Rapport remis au Premier ministre. Mieux simplifier, la simplification collaborative*, Mission parlementaire de simplification de l'environnement réglementaire, administratif et fiscal des entreprises, p. 19, 2013.

Ainsi, dans le cas du projet d'une subrogation du crédit d'impôt affecté aux services à la personne, les acteurs du secteur privé ont eu à cœur d'œuvrer à un consensus dès l'amont des démarches de présentation d'un premier schéma de proposition aux pouvoirs publics. La FESP, qui rassemble les entreprises du secteur, s'est rapprochée de son homologue, l'ADMR, leader du monde associatif, afin d'établir un constat commun sur l'opportunité économique d'une telle réforme. Dans un second temps, et en liaison avec les cabinets des ministres de Bercy et des directions du ministère¹³, les deux fédérations ont sollicité un cabinet d'audit reconnu pour effectuer l'analyse fine des impacts sur l'activité et l'emploi inhérents à une mise en place de la subrogation.

Au fil des étapes de réflexion et de validation entre les fédérations privées et les administrations centrales, la démarche de co-construction a su agréger les autres acteurs concernés tels que la Fédération bancaire française (FBF) et des émetteurs de Chèque emploi service universel (CESU).

- la deuxième condition concerne la nature de la relation. Une démarche de co-construction est antinomique d'une « relation unilatérale » ou verticale qui sépare, en deux univers clivés, d'un côté l'expertise administrative et, de l'autre côté, le point de vue des acteurs de terrain. Un tel clivage apparaît trop souvent lorsque la technicité d'une proposition de réforme, notamment pour des raisons juridiques ou fiscales, ramène le dialogue à des querelles d'experts. L'objectif économique ou politique de la mesure se perd ne laissant qu'une embolisation de l'initiative.

Dans le cas du présent projet de subrogation du crédit d'impôt des services à la personne, l'originalité de la démarche a été d'identifier les obstacles juridiques et fiscaux existants au regard des objectifs de politiques publiques préalablement chiffrés dans le cadre de la co-construction. C'est la désignation précise d'un intérêt commun, loin des généralités, qui permet de surmonter les obstacles : la perspective de nombreuses créations d'emplois et leurs implications vertueuses pour les finances publiques, ce que le cabinet Oliver Wyman a quantifié et ce que des travaux économiques complémentaires ont confirmé¹⁴.

- Enfin, la nécessité d'établir des liens de confiance suppose un surcroît d'attention accordée aux différences culturelles et un effort de connaissance des interlocuteurs. Le recours à l'expertise de structures indépendantes et à la réputation établie permet de placer le débat à un niveau de pertinence adéquat ; il permet également de mettre en valeur l'objectivité de l'analyse,

13. Mais aussi auprès des conseillers concernés à l'Elysée et à Matignon.

14. Notamment, Clément Carbonnier, maître de conférence (HDR) à l'université de Cergy-Pontoise, chercheur au THEMA, co-directeur de recherche « Politiques socio-fiscales » du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de Sciences Po, conseiller scientifique au Conseil d'analyse économique (CAE) et consultant auprès de la Banque de France.

des projections formalisées concernant la mise en œuvre de la réforme, ainsi que d'identifier la méthode et les voies et moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés. La mise en place de réunions de travail entre représentants des acteurs publics et privés de même que le partage des informations tout au long du processus ne se font pas sans difficulté. Cela a été expérimenté pour le projet de subrogation : pléthore de participants, choc des cultures, diversité des temporalités, etc..

Surmonter ces obstacles demande aussi de mobiliser des moyens appropriés :

- La difficulté de recueillir l'information au plus près du terrain marque aussi le clivage existant entre les mondes public et privé, avec un déficit de connaissance des réalités de l'entreprise par les décideurs politiques et les administrations (et vice versa). Avant les dernières élections législatives, l'Assemblée nationale comptait très exactement dix députés ayant eu une expérience en entreprise. Au lendemain des scrutins des 11 et 18 juin 2017, on peut noter un progrès même s'ils ne sont encore que 27 sur 577 ;

- Il en va de même dans les cabinets ministériels. En 2015, seuls deux collaborateurs de ministre sur dix n'étaient pas issus de la fonction publique et seulement 7 % d'entre eux avaient auparavant travaillé dans le secteur privé¹⁵. À titre comparatif, à la même période ils étaient 61 % aux États-Unis¹⁶ ;

- Il faut aussi rapprocher les économistes universitaires du monde entrepreneurial. À cet égard, nous proposons, à la suite des six excellentes recommandations élaborées par Agnès Bénassy-Quéré, Olivier J. Blanchard et Jean Tirole dans leur note publiée par le CAE¹⁷ qui concernent les liens entre le monde universitaire et l'administration, d'installer et de systématiser des rencontres entre les universitaires et les entrepreneurs.

Les travaux relatifs à la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne ont pu bénéficier des compétences du co-directeur de l'axe de recherche « politiques socio-fiscales » du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) de Sciences Po, Clément Carbonnier, lorsqu'il a été nécessaire de préciser certaines projections de l'étude du cabinet Oliver Wyman, notamment s'agissant de l'impact de la réforme en termes de créations d'emplois¹⁸.

15. Olivier Peraldi, F. Jeger, *Chiffres & Citoyenneté*, éd. Hermann, 2016.

16. Luc Rouban, « L'État à l'épreuve du libéralisme : les entourages du pouvoir exécutif de 1974 à 2012 », *Revue française d'administration publique*, n°142, avril 2012. Voir aussi *Chiffres & Citoyenneté*, Olivier Peraldi, François Jeger, éd. Hermann, 2016.

17. « incapacité à prévoir la crise économique de 2008, conflits d'intérêts pas toujours révélés, difficulté à se mettre d'accord, ou, à l'inverse, tendance à penser de la même manière, manque de sens pédagogique. », in « Les économistes dans la cité », Agnès Bénassy-Quéré, Olivier J. Blanchard, Jean Tirole, Conseil d'analyse économique [CAE], Note n°42, juillet 2017.

18. Clément Carbonnier, note d'analyse Commentaire sur l'évaluation des effets attendus de la subrogation du crédit d'impôt pour les services à la personne, juillet 2017.

Co-construire la réforme avec les entreprises : l'exemple du Royaume-Uni

Le processus de simplification administrative engagé au Royaume-Uni¹⁹ dans les années 1980 par le gouvernement conservateur, poursuivi en 1997 par le gouvernement travailliste, et accentué au lendemain de la crise de 2008, a d'emblée été conçu dans une perspective de co-construction appuyée sur la recherche de la plus grande transparence avec les acteurs économiques et les chefs d'entreprise. L'objectif affiché était d'établir un climat de confiance susceptible de se traduire par une réduction des contrôles administratifs.

Ainsi, depuis 2005, plus de 300 mesures de simplification ont été prises pour réduire les charges administratives pesant sur les entreprises. Ces mesures ont inclus des changements législatifs, la création de sites Web conviviaux ou des simplifications administratives en faveur des entreprises. À titre d'exemple, les petites entreprises n'ont plus à produire de documents administratifs pour les aides de faible montant, durant cinq années. Plus de 3000 TPE se sont vues exonérées de contrôles de comptes générant une économie de 15 millions € par an pour les finances publiques. La mesure certainement la plus emblématique a été l'adoption du principe de la suppression de deux lois pour la création d'une loi nouvelle.

4. SAVOIR ENTENDRE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUAND ELLE PROPOSE LA RÉFORME

Alors que se succèdent les publications de rapports prônant un rapprochement des mondes public et privé dans le cadre de l'élaboration des réformes, le secteur des services à la personne a subi de nombreuses évolutions, fiscales et sociales, élaborées de façon verticale et en dehors de toute concertation.

Tous les gouvernements successifs depuis 2010 ont contribué à rendre le cadre fiscal et réglementaire du secteur des services à la personne particulièrement instable, avec pour conséquence une érosion de la compétitivité des acteurs légaux du secteur par rapport à l'offre illégale du travail au noir. Commencée en 2010 par les suppressions de l'abattement forfaitaire de 15 points sur les cotisations patronales pour les particuliers employeurs cotisant au réel, de l'exonération de cotisations patronales pour les structures prestataires, mais aussi par l'augmentation du taux de TVA de 5,5 % à 7 % pour plusieurs des métiers du secteur, cette dégradation des conditions de compétitivité

19. Notamment développé dans le rapport *La simplification administrative dans les pays de l'OCDE*, 2004, et celui de la Mission parlementaire de simplification de l'environnement réglementaire, administratif et fiscal des entreprises, Thierry Mandon, *Mieux simplifier*, 2013, op. cit.

s'est poursuivie sans discontinuer jusqu'en 2016, avec un pic inédit de cinq changements de règles fiscales lors du PLFSS 2013 !

La conséquence a été une augmentation du coût du travail, dégradant la compétitivité de l'offre légale proposée aux ménages par les entreprises²⁰ et les associations, favorisant le recours aux activités de services non déclarées. Les résultats sont cinglants pour les responsables publics, gouvernants et législateurs. En effet, dans ce secteur dont le potentiel d'embauches est pourtant évalué par les services du Premier ministre à 1,2 million d'emplois de 2015 à 2022²¹, on relève un recul inédit de l'activité déclarée et de l'emploi, avec une baisse moyenne de 2,5 % par an depuis 2013²²...

Face aux impacts négatifs de la méthode unilatérale sur l'activité et l'emploi, les dirigeants représentatifs du secteur, chefs d'entreprise et responsables d'association, ont décidé d'innover en proposant au gouvernement une nouvelle façon de procéder, consistant à :

- commanditer auprès d'un cabinet reconnu, sur la base d'une analyse des causes de la baisse d'activité, une évaluation d'un dispositif propre à redonner du pouvoir d'achat aux ménages consommateurs de services à la personne : c'est la subrogation du crédit d'impôt permettant la mise en place d'un mécanisme de crédit d'impôt immédiat ;
- sensibiliser les cabinets ministériels aux réalités vécues par les acteurs du secteur et les informer de l'intention de proposer une mesure susceptible non seulement d'enrayer la baisse d'activité et la destruction d'emplois, mais d'inverser la tendance, conformément au potentiel du secteur ;
- informer les directions des administrations centrales de l'initiative en cours et transmettre les conclusions d'étape au fil de l'avancement des travaux.

L'organisation d'une plus grande proximité entre les acteurs privés et publics a fortement favorisé la compréhension mutuelle des contraintes, augmentant les chances de poursuivre les travaux. Ce rapprochement des acteurs privés et publics a permis l'inscription dans le contrat de filière du secteur, que porte la Commission nationale des services placée sous l'égide du ministère de l'Economie et des Finances, la mise à l'étude du dispositif opérationnel d'avance de trésorerie permettant le crédit d'impôt immédiat, selon le mécanisme de subrogation indiqué²³.

20. Prestataires ou mandataires.

21. France Stratégie, *Les métiers en 2022*, juin 2015.

22. Source Dares.

23. Contrat de filière services à la personne, signé le 23 février 2017, par le secrétaire d'État à l'Industrie, la secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, et les fédérations professionnelles, dont la FESP et l'ADMR.

Les services à la personne en France

Les services à la personne constituent un marché encore jeune et en plein essor, porté par des évolutions démographiques, culturelles et sociales structurelles telles que la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, l'accès et le maintien au travail pour les femmes, la garde des enfants, l'accompagnement du vieillissement, etc..

Le secteur regroupe 23 activités définies par la loi²⁴. Il a vu sa valeur ajoutée croître de 6 % par an en moyenne depuis l'entrée en vigueur du plan « Borloo » en 2005²⁵. Pourtant, la dynamique s'est fortement atténuée pour s'inverser dès 2011, à la suite de décisions fiscales et sociales.

Le marché a pour particularité de faire intervenir une grande diversité d'acteurs. La part de marché des entreprises reste donc contrainte et limitée : 10 % en France, contre 26 % en moyenne dans l'Union européenne²⁶, et même 50 % au Royaume-Uni ou 60 % aux Pays-Bas²⁷.

Les acteurs des services à la personne, employeurs et salariés, contribuent à abonder les finances publiques pour un montant global d'environ 2,6 milliards d'euros. Il est évident que freiner l'activité de ce secteur contraint son chiffre d'affaires et conséquemment les rentrées fiscales et sociales (cotisations sociales, TVA, IS, impôts locaux) qu'il est capable de générer. Comme ailleurs, la contraction de ce secteur entraîne une hausse des dépenses liées au niveau du chômage (allocations chômage, RSA...).

L'environnement fiscal des services à la personne en France a connu de profondes modifications qui ont bouleversé l'équilibre du secteur. Les réformes récentes ont eu des effets d'autant plus sensibles qu'elles interviennent dans un secteur qui se caractérise par :

- sa jeunesse : le secteur est en cours de maturation, avec une part dévolue aux entreprises encore limitée, alors même qu'elles créent plus d'emplois et génèrent plus de recettes fiscales que le secteur associatif²⁸ ;
- sa forte intensité de main d'œuvre et ses marges faibles, qui le rendent très sensible aux variations du coût de travail ;
- sa très forte sensibilité à la complexité administrative dont l'accroissement amène aussitôt des particuliers à se tourner vers les activités non déclarées.

24. Article D 7232-1 du Code du travail.

25. Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

26. Betbèze Conseil, *Les services à la personne – quels leviers pour réussir ?*, juin 2013.

27. Cabinet Oliver Wyman, *Services à la personne : bilan économique et enjeux de croissance*, 2012.

28. *Services à la personne : bilan économique et enjeux de croissance*, Oliver Wyman, juin 2012.

5. UN OBJECTIF PARTAGÉ : L'EMPLOI

« Avec les réformes que nous vous proposons, nous voulons redevenir les premiers, en termes d'attractivité, de croissance et de créations d'emplois. »²⁹

La volonté affirmée par le chef du gouvernement place l'initiative de la FESP et de l'ADMR au cœur de l'objectif gouvernemental de développement de la croissance et de lutte contre le chômage.

Parmi les tout premiers secteurs économiques disposant, comme nous l'avons vu précédemment, de l'un des plus importants potentiels d'embauches, le secteur des services à la personne constitue l'une des clés stratégiques de la lutte contre le chômage de masse.

Près de huit Français sur dix ont une bonne image du secteur des services à la personne³⁰. La très grande partie des interviewés (88 %) estiment qu'ils sont « importants dans la vie familiale », les jugent « créateurs d'emplois » (86 %), regardent le secteur comme un moteur essentiel du développement économique (84 %) et, enfin, considèrent pour près des trois-quarts (71 %) qu'ils permettent de lutter contre « le travail au noir » (71 %).

Pour les seuls services d'aides aux personnes dépendantes, six Français sur dix déclarent avoir déjà pensé qu'ils y auront peut-être recours un jour³¹. Au-delà de l'apport de ce secteur pour l'économie française et pour les familles, la plupart des Français reconnaissent la qualité des prestations offertes aux particuliers qui y ont recours (81 %).

29. Déclaration de politique générale du Premier ministre, Edouard Philippe, devant l'Assemblée nationale, 4 juillet 2017.

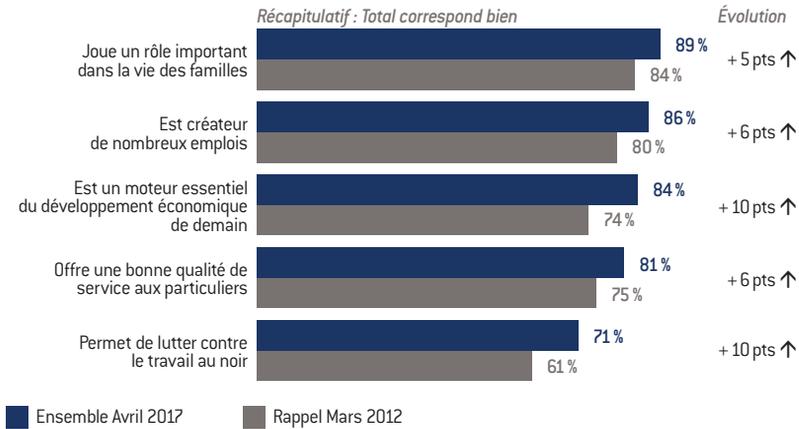
30. 77 %, *Le regard des Français sur les services à la personne*, Harris Interactive/FESP, octobre 2011.

31. 60 % des Français ont déjà pensé « aux services dont ils auront besoin en cas d'une survenue de perte d'autonomie », *Les séniors et les services à la personne liés à une perte d'autonomie*, IFOP/FESP, décembre 2015.

Les représentations associées au secteur des services à la personne

Pour chacun des qualificatifs suivants, estimez-vous qu'il correspond très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal au secteur des services à la personne ?

Le secteur des services à la personne ...



Source : sondage Ifop/FESP, Les Français, les services à la personne et la campagne présidentielle, avril 2017.

Parce qu'ils représentent l'un des tout premiers secteurs économiques en termes de créations d'emplois en France, les services à la personne sont un enjeu clé de l'économie française. Durables, de proximité et par nature non délocalisables, ces emplois génèrent des bénéfices économiques, sociaux et sociétaux.

Pourtant, nombreux sont ceux qui notent les effets délétères de l'instabilité réglementaire et fiscale qu'a connue le secteur ces dernières années. L'économiste Jean-Paul Betbèze soulignait ainsi déjà en 2013 que « *le secteur des Sap [services à la personne] peut devenir un grand secteur économique et social français, à la fois grand employeur et économe des deniers publics. Mais il faut comprendre sa situation actuelle, avec des prélèvements fiscaux et une instabilité juridique qui cassent la dynamique de ses entreprises, sans gain réel pour quiconque* »³².

32. Jean-Paul Betbèze, *Les services à la personne en France : quels leviers pour réussir ?*, juin 2013.

6. LA SUBROGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES SERVICES À LA PERSONNE : PLUS DE 200 000 EMPLOIS DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

L'étude réalisée par le cabinet Oliver Wyman (cf. les éléments présentés en annexe) précise que la mise en place d'un système de subrogation, ou crédit d'impôt immédiat, dans les services à la personne permettrait la création de 46 000 à 70 000 emplois dès le premier trimestre de mise en œuvre, et de 186 000 à 279 000 emplois au cours de la première année. Cette mise en œuvre entraînerait immédiatement une augmentation de la consommation des services à la personne qui engendrerait à son tour une hausse des recettes de cotisations sociales annuelles comprise, selon les hypothèses, entre 958 millions et 1,4 milliard d'euros de gains bruts. À noter également, que le système proposé serait sans effet négatif sur les dépenses publiques³³.

Par ailleurs, la FESP et l'ADMR soulignent que le dispositif est générateur de simplification administrative pour les ménages et pour les services de l'État notamment en matière de lutte contre l'économie informelle³⁴.

Ainsi, les fédérations du secteur impliquées dans le projet font valoir trois points :

- il convient sans attendre de relancer la dynamique des services à la personne en rendant plus accessible au plus grand nombre le coût du service déclaré en supprimant le décalage de trésorerie que l'actuel crédit d'impôt implique pour les ménages ;
- le décalage dans le temps du bénéfice de la réduction d'impôts pour le consommateur est un frein évident à la consommation : une famille qui paye des prestations de services à la personne pour 100 € devra immédiatement décaisser 100 € et ne bénéficiera de la réduction de 50 € qu'au moment du paiement de son IRPP, soit 9 à 18 mois plus tard ;
- ce décalage de trésorerie est extrêmement préjudiciable tant pour la capacité de consommation du ménage que pour les recettes fiscales et les cotisations sociales. Si la même famille n'acquittait que le prix de 50 €, le développement du secteur serait alors fortement accéléré par une hausse sensible de la consommation et les recettes publiques et les contributions sociales proportionnellement augmentées.

33. Bruno Despujol, Amaya Fagoaga, *Redynamiser les services à la personne, proposition de dispositif*, Oliver Wyman, octobre 2016.

34. Conférence de presse Oliver Wyman, FESP, ADMR, 6 février 2017, Paris.

L'impact prêté au système de la subrogation

Selon vous, le système de "subrogation" qui vous permettrait de ne pas avancer les 50% de crédit d'impôts auquel vous avez droit lorsque vous avez recours aux services à la personne et qui vous est remboursé plusieurs mois après que vous ayez payé, après votre déclaration d'impôt, serait... ?



Source : sondage Ifop/FESP, *Les Français, les services à la personne et la campagne présidentielle*, avril 2017.

Face à un tel mécanisme, les Français ne s'y trompent pas. Interrogés par l'Ifop sur leur vision de la mise en place d'une subrogation au crédit d'impôt des services à la personne, ils placent la création d'emplois à un niveau très élevé (62 %), en deuxième position, immédiatement après un bénéfice pour leur pouvoir d'achat (65 %).

L'impact du système de la subrogation est perçu comme très positif par les Français, que ce soit par ses conséquences sur le pouvoir d'achat (65 %), sur les finances publiques (60 %) ou encore sur la création d'emplois (62 %). C'est donc un large soutien de la part des personnes interrogées qui est ici exprimé, un soutien qui est plus affirmé parmi les personnes âgées de 50 ans et plus, lesquelles recourent le plus aux services à la personne.

À ce jour, le mécanisme du crédit d'impôt pour les 4,2 millions de ménages qui font appel aux services à la personne ne permet pas de leur éviter l'avance de trésorerie dont la période d'effets, nous l'avons vu, peut atteindre 18 mois. Le mécanisme permettrait une mobilisation immédiate par le secteur bancaire, selon les techniques de la cession de créances ou de subrogation conventionnelle, sans requérir d'effort financier de la part de l'État qui continuera à liquider le crédit d'impôt dans les délais habituels. La créance naîtrait lors de chaque consommation de services éligible au crédit d'impôt et serait immédiatement mobilisable auprès d'un établissement financier.

7. LE CHEMIN RESTANT À PARCOURIR

Dès lors, l'initiative lancée par le secteur des services à la personne auprès des pouvoirs publics semble en bon chemin. Les constats et les objectifs sont partagés par les acteurs concernés, publics et privés ; des réunions de travail récurrentes avec les ministères ont été efficaces et ont perduré par-delà les élections et le changement d'équipe gouvernementale. Aujourd'hui, le processus de co-production est arrivé à maturité, après 18 mois d'échanges et de réflexion.

Le dispositif de subrogation n'est cependant pas encore techniquement validé par l'administration centrale, et cela malgré la mobilisation sur un temps long des deux principales fédérations représentatives du secteur, les travaux réalisés dans ce cadre avec la Fédération bancaire française et plusieurs organismes émetteurs de CESU, l'élaboration et la publication d'une étude prospective par le principal cabinet d'audit, spécialiste international du secteur des services, ou encore le dépôt par plus de cent cinquante parlementaires d'un amendement en faveur de la subrogation lors des débats d'adoption de la loi de Finances pour 2017 et de la loi de Financement de la sécurité sociale pour 2017, qui n'ont donc pas suffi pour emporter l'adhésion définitive de l'administration à la proposition.

C'est ici que les déclarations d'intention du nouveau président de la République et du nouveau Premier ministre peuvent peser de tout leur poids en favorisant la prise de décision au sein de l'appareil administratif. Une issue rapidement favorable au mécanisme de la subrogation encouragerait, dans d'autres secteurs, les acteurs privés à soutenir l'œuvre réformatrice des décideurs politiques dans une démarche comparable de co-construction. À ce stade, la réponse apportée par l'acteur public à l'initiative de la filière des services à la personne contribuera beaucoup à déterminer le niveau de mobilisation des forces vives de l'ensemble du secteur économique en appui au volontarisme réformiste affirmé par la nouvelle majorité. L'introduction du mécanisme de subrogation du crédit d'impôt dans le secteur des services à la personne marquerait ainsi une nouvelle ère dans la conception et la conduite de l'action publique.

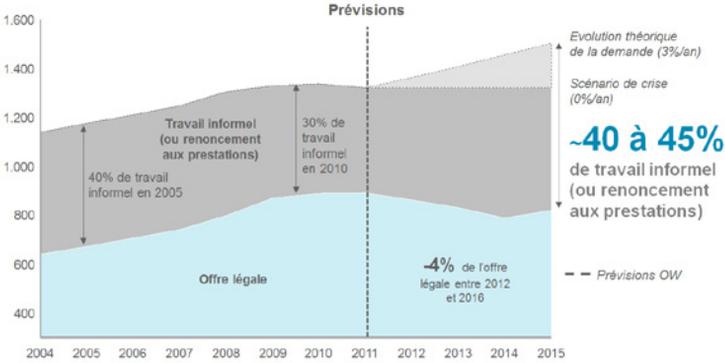
ANNEXES

Les services à la personne : étude d'impact des dernières initiatives réglementaires et fiscales (cabinet Oliver Wyman, septembre 2015)

On trouvera reproduits ci-après des extraits de ce rapport. L'intégralité du rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.oliverwyman.com/content/dam/oliver-wyman/global/en/2015/dec/Services%20%C3%A0%20la%20personne%202015.pdf>

Rappel des caractéristiques du secteur La récession du secteur se transfère très vite vers le marché non déclaré

Tous types d'employeurs
En millions d'heures



Source : Accos Stat, Avril 2016, Avril 2015, Décembre 2014. TNS Sofres Baromètre des services à la personne 2013 "Le travail au noir"

© Oliver Wyman

0

Relancer le secteur sans alourdir les finances publiques Qu'est ce que la perception prix ?



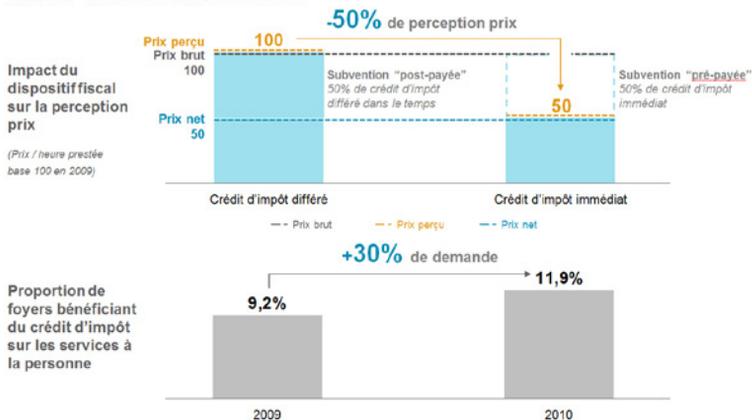
*Cathétique de médicament 100% remboursé où le ticket modérateur est égal à 0

© Oliver Wyman

1

Relancer le secteur sans alourdir les finances publiques

Cas suédois: la mise en place du crédit d'impôt immédiat a entraîné une hausse de la demande de 30%



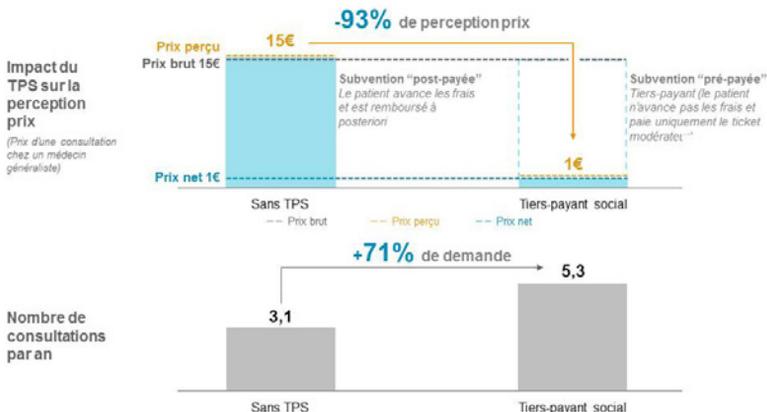
Sources : Gouvernance et organisation des services à la personne en Europe – France Stratégie – Décembre 2014 ; Developing personal and household services in the EU – A focus on household activities – January 2013 ; Analyses OW

© Oliver Wyman

2

Relancer le secteur sans alourdir les finances publiques

Cas du Tiers-Payant social belge: la mise en place du tiers-payant social a entraîné une augmentation de la fréquence des consultations de 70%



Sources : Le tiers-payant social : Pour quel accès aux soins ? - Direction études, Bruxelles, Union Nationale des Mutualités Socialistes – 2012 ; Solidarité – Tout savoir sur le tiers-payant - 2015 ; Analyses OW

© Oliver Wyman

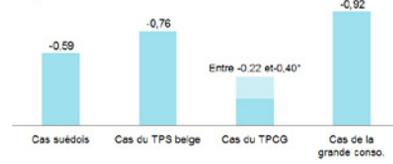
3

Relancer le secteur sans alourdir les finances publiques La mise en place du crédit d'impôt immédiat entrainerait une hausse de la demande de services à la personne comprise entre 20% et 30%

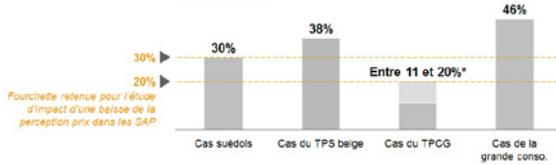
Qu'est-ce que l'élasticité à la perception prix ?

- Sensibilité de la demande aux variations du prix perçu (ou prix déboursé) et non aux variations du prix net comme c'est le cas pour l'élasticité prix
- Calcul : taux de variation de la demande/ taux de variation du prix perçu
- Elasticité de -0.5 : quand on diminue le prix perçu de 20%, le volume augmente de 10%

Elasticité à la perception prix
Analyses OW



Impact d'une baisse de 50% du prix perçu sur la demande % ; Analyses OW

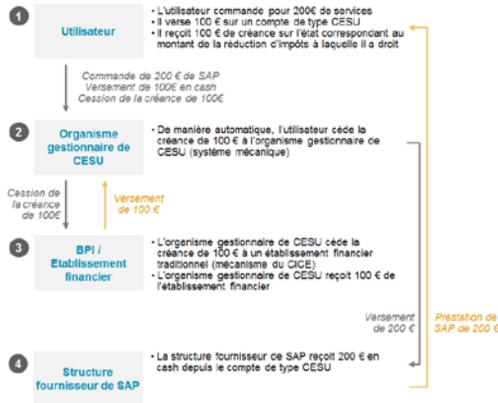


*Elasticité perceptions-prix de -0.22 en prenant le taux de pénétration national des génériques en France (déjà relativement élevé) et de -0.4 en prenant le taux de pénétration des médicaments génériques avant le TPCG et après le TPCG sur un échantillon de médicaments

© Oliver Wyman

4

Description du dispositif Proposition d'un nouveau dispositif indolore, permettant la mise en place du crédit d'impôt immédiat



Document source:

© Oliver Wyman

Impact du nouveau dispositif d'incitation Synthèse des impacts

IMPACT DU CREDIT D'IMPOT IMMEDIAT – FOURCHETTE BASSE (+20% DE DEMANDE)



IMPACT DU CREDIT D'IMPOT IMMEDIAT – FOURCHETTE HAUTE (+30% DE DEMANDE)

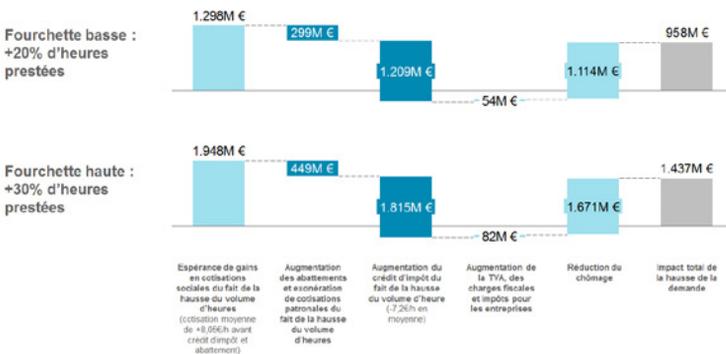


© Oliver Wyman

6

Impact du nouveau dispositif d'incitation Détail des bénéfices pour les finances publiques

Bénéfice lié à la mise en place du crédit d'impôt immédiat pour les finances publiques (millions d'euros)

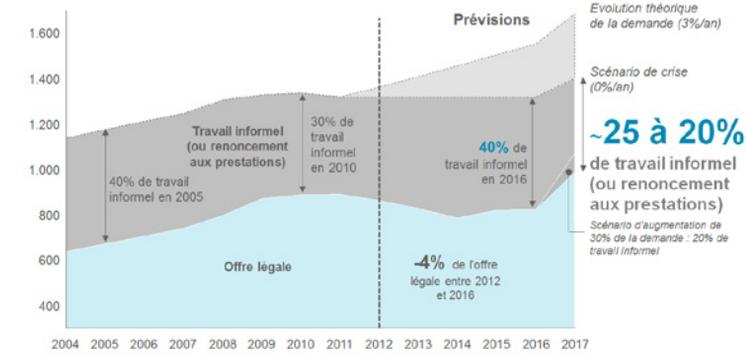


© Oliver Wyman

7

Impact du nouveau dispositif d'incitation A minima, un retour au taux de travail informel de 2010

Tous types d'employeurs
En millions d'heures



Source: [Acces Stat](#), Avril 2016, Avril 2015, Décembre 2014. TNS Sofres Baromètre des services à la personne 2013 "Le travail au noir"

© Olivier Wyman

8

Aujourd'hui, pour l'achat et la réalisation de 100 € de service « SAP », le mode de fonctionnement est le suivant

- Le contribuable consomme et paye 100 € de service en année N
- En N+1, l'OSAP ou le CNCESU fournit une attestation fiscale d'un montant de 100 € à son client au titre des prestations réellement effectuées en année N
- Le client déclare dans sa déclaration IRPP en mai/juin N+1 les prestations réellement effectuées pour l'année N
- Le contribuable bénéficie de 50 € de crédit d'impôt (aux environs du 15/09 N+1). Le prix payé *in fine* par le contribuable est de 50 €
- En cas d'achats de prestations réalisées à cheval sur l'année N et N+1, une partie du crédit d'impôt sera récupérée à la fin de l'année N+2



Il y a donc un décalage de trésorerie de 21 mois (si achat en janvier de l'année N) à 9 mois (si achat en décembre de l'année N) entre la consommation du service et le bénéfice du crédit d'impôt ce qui constitue une barrière à l'accès de ces services notamment pour les foyers les plus modestes

Demain, le client pourrait opter pour la mobilisation de ses Crédits d'Impôts

- Le contribuable consomme pour 100 € de service en année N et paie seulement 50 € (s'il opte pour l'option de mobilisation de ses Crédits d'Impôts)
- En optant pour l'option de mobilisation, le contribuable accepterait irrévocablement de céder ses créances futures de Crédit d'Impôt à un « Etablissement Consolidateur »
- Le client communiquerait son numéro d'identification fiscale (NIF) à l'OSAP qui pourra le vérifier aussitôt. Le NIF servirait de référence pour identifier le contribuable dans les livres de tous les intervenants
- Ces créances « futures » de Crédits d'Impôts ainsi acquises par l'Etablissement Consolidateur seront ensuite mobilisées par bordereau Dailly au profit d'une banque mobilisatrice

Point juridique

- Pour être cessible selon le régime de la cession de créances de droit commun et celui de la cession Dailly, il suffit en effet que la créance existe dans son principe (on parle alors de créance « future ») ; son montant et son exigibilité peuvent être encore indéterminés. La cession est donc possible dès l'année N
- En droit fiscal, une créance de crédit d'impôt ne naît que par la mise en recouvrement du rôle (article 1663 du CGI), est incessible par nature (art. 199 sexdecies CGI) et, au cas particulier, le paiement d'impôt doit être prioritairement effectué par compensation avec l'IRPP. Il n'existe donc pas de créance « future » de Crédit d'Impôt comme en droit civil



En conséquence, une dérogation législative doit autoriser la cession de ces créances futures de Crédits d'impôt par les contribuables selon les formes du droit commun et ensuite par l'Etablissement Consolidateur via un bordereau Dailly

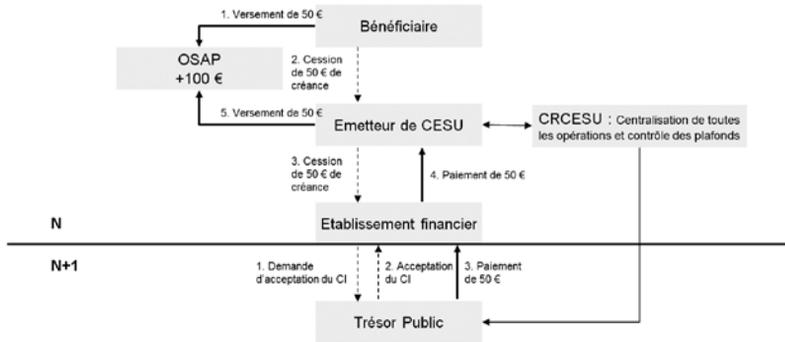
Ce rôle d'Etablissement Consolidateur pourrait être confié aux émetteurs de CESU

- Nous proposons de nous appuyer sur les émetteur de CESU qui eux-mêmes pourront s'appuyer sur le CRCESU (Centre de Remboursement des CESU) pour la centralisation des informations
- Le CRCESU, qui est un GIÉ entre les émetteurs de CESU, est un acteur des SAP en contrat avec la plupart de OSAP pour le remboursement des chèques CESU
- Ces acteurs devront donc recevoir l'ensemble des capacités juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif envisagé

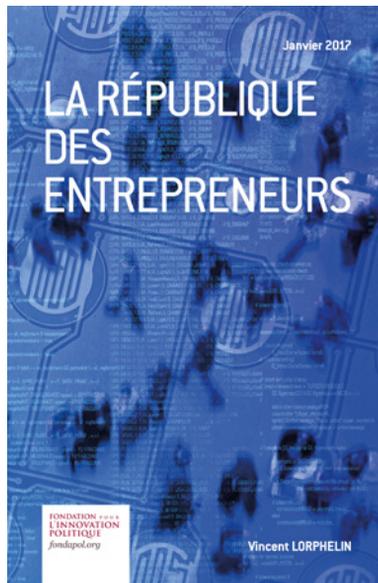
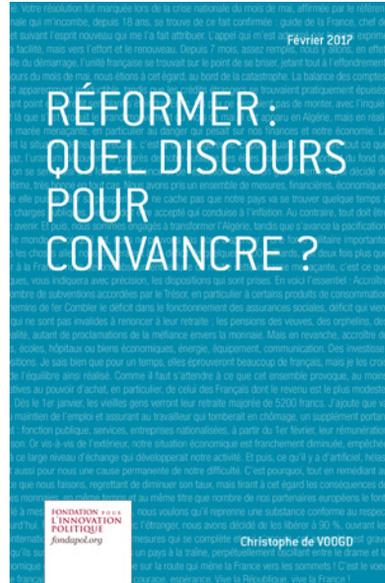


S'appuyer sur des acteurs en place permettrait une mise en œuvre plus efficace de la mesure et l'obtention de résultats concrets plus rapidement

Synthèse des flux pour la mobilisation des Crédit d'Impôts pour 100 € de consommation SAP



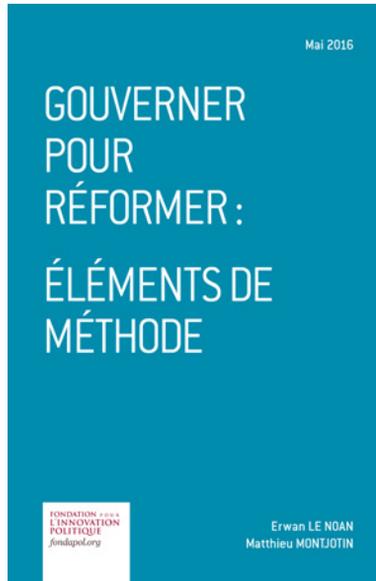
Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne



Marché du travail : pour la réforme !
Faïçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?
Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

La République des entrepreneurs
Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages



Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 52 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud,
février 2016, 52 pages

Gouverner pour réformer : Éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages

NOS PUBLICATIONS

[Marché du travail : pour la réforme !](#)

Fayçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

[Le fact-checking : Une réponse à la crise de l'information et de la démocratie](#)

Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

[Notre-Dame-des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés](#)

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

[France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances](#)

Mehdi Ghourigate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

[Dettes publiques : la mesurer, la réduire](#)

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

[Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière](#)

Julien Damon, avril 2017, 52 pages

[Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle](#)

Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

[Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée](#)

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

[Porno addiction : nouvel enjeu de société](#)

David Reynié, mars 2017, 48 pages

[Calais : miroir français de la crise migratoire européenne \[2\]](#)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

[Calais : miroir français de la crise migratoire européenne \[1\]](#)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

[L'actif épargne logement](#)

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages

[Réformer : quel discours pour convaincre ?](#)

Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

[De l'assurance maladie à l'assurance santé](#)

Patrick Negaret, février 2017, 48 pages

[Hôpital : libérer l'innovation](#)

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages

[Le Front national face à l'obstacle du second tour](#)

Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages

[La République des entrepreneurs](#)

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages

[Des startups d'État à l'État plateforme](#)

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages

[Vers la souveraineté numérique](#)

Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages

[Repenser notre politique commerciale](#)

Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages

[Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté](#)

Julien Damon, décembre 2016, 40 pages

[L'Autriche des populistes](#)

Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages

[L'Europe face aux défis du pétro-solaire](#)

Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages

[Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN](#)

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages

[Innovation politique 2016 \(accessible en librairie\)](#)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

[Le nouveau monde de l'automobile \[2\] : Les promesses de la mobilité électrique](#)

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages

[Le nouveau monde de l'automobile \[1\] : l'impasse du moteur à explosion](#)

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

[L'Opinion européenne en 2016 \(accessible en librairie\)](#)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

[L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française \[XX^e siècle\]](#)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

[L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française \[XIX^e siècle\]](#)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

[Refonder l'audiovisuel public.](#)

Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages

[La concurrence au défi du numérique](#)

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

[Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité](#)

Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages

[Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle](#)

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages

[La blockchain, ou la confiance distribuée](#)

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages

[La gauche radicale : liens, lieux et luttes \[2012-2017\]](#)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

[Gouverner pour réformer : Éléments de méthode](#)

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages

[Les zadistes \[2\] : la tentation de la violence](#)

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

[Les zadistes \[1\] : un nouvel anticapitalisme](#)

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

[Régionales \[2\] : les partis, contestés mais pas concurrencés](#)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages

[Régionales \[1\] : vote FN et attentats](#)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages

[Un droit pour l'innovation et la croissance](#)

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages

[**Le lobbying : outil démocratique**](#)

Anthony Escurat, février 2016, 44 pages

[**Valeurs d'islam \(accessible en librairie\)**](#)

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

[**Chiites et sunnites : paix impossible ?**](#)

Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages

[**Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme**](#)

Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

[**Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels**](#)

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

[**L'Opinion européenne en 2015 \(accessible en librairie\)**](#)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

[**La noopolitique : le pouvoir de la connaissance**](#)

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

[**Innovation politique 2015 \(accessible en librairie\)**](#)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

[**Good COP21, Bad COP21 \[2\] : une réflexion à contre-courant**](#)

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

[**Good COP21, Bad COP21 \[1\] : le Kant européen et le Machiavel chinois**](#)

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

[**PME : nouveaux modes de financement**](#)

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

[**Vive l'automobilisme ! \[2\] Pourquoi il faut défendre la route**](#)

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 44 pages

[**Vive l'automobilisme ! \[1\] Les conditions d'une mobilité conviviale**](#)

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 40 pages

[**Crise de la conscience arabo-musulmane**](#)

Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages

[**Départementales de mars 2015 \[3\] : le second tour**](#)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

[**Départementales de mars 2015 \[2\] : le premier tour**](#)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

[**Départementales de mars 2015 \[1\] : le contexte**](#)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages

[**Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »**](#)

Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages

[**Politique économique : l'enjeu franco-allemand**](#)

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

[**Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain.**](#)

François Bazin, juin 2015, 48 pages

[**Économie de la connaissance**](#)

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

[Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique](#)

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

[Unir pour agir : un programme pour la croissance](#)

Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

[Nouvelle entreprise et valeur humaine](#)

Francis Mer, avril 2015, 32 pages

[Les transports et le financement de la mobilité](#)

Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

[Numérique et mobilité : impacts et synergies](#)

Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

[Islam et démocratie : face à la modernité](#)

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

[Islam et démocratie : les fondements](#)

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

[Les femmes et l'islam : une vision réformatrice](#)

Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

[Éducation et islam](#)

Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

[Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?](#)

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

[L'islam et les valeurs de la République](#)

Saad Khiari, février 2015, 44 pages

[Islam et contrat social](#)

Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

[Le soufisme : spiritualité et citoyenneté](#)

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

[L'humanisme et l'humanité en islam](#)

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

[Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?](#)

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

[Coran, clés de lecture](#)

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

[Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité](#)

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

[Mémoires à venir](#)

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

[La classe moyenne américaine en voie d'effritement](#)

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

[Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes](#)

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

[L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages](#)

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

[La politique de concurrence : un atout pour notre industrie](#)

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

[Européennes 2014 \[2\] : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton](#)

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

[Européennes 2014 \[1\] : la gauche en miettes](#)

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

[Innovation politique 2014 \(accessible en librairie\)](#)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

[Énergie-climat : pour une politique efficace](#)

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

[L'urbanisation du monde. Une chance pour la France](#)

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

[Que peut-on demander à la politique monétaire ?](#)

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

[Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014](#)

Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

[Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France](#)

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

[L'Opinion européenne en 2014 \(accessible en librairie\)](#)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

[Taxer mieux, gagner plus](#)

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

[L'État innovant \[2\] : Diversifier la haute administration](#)

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages

[L'État innovant \[1\] : Renforcer les think tanks](#)

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

[Pour un new deal fiscal](#)

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

[Faire cesser la mendicité avec enfants](#)

Julien Damon, mars 2014, 44 pages

[Le low cost, une révolution économique et démocratique](#)

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

[Un accès équitable aux thérapies contre le cancer](#)

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

[Réformer le statut des enseignants](#)

Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages

[Un outil de finance sociale : les social impact bonds](#)

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages

[Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance](#)

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages

[Les valeurs des Franciliens](#)

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages

[Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec](#)

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

[Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées](#)

Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages

[L'Opinion européenne en 2013 \(accessible en librairie\)](#)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

[La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique](#)

Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages

[Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs](#)

Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

[La démobilité : travailler, vivre autrement](#)

Julien Damon, juin 2013, 44 pages

[LE KAPITAL. Pour rebâtir l'industrie](#)

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages

[Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France](#)

Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

[Les classes moyennes dans les pays émergents](#)

Julien Damon, avril 2013, 38 pages

[Innovation politique 2013 \(accessible en librairie\)](#)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

[Relancer notre industrie par les robots \(2\) : les stratégies](#)

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

[Relancer notre industrie par les robots \(1\) : les enjeux](#)

Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages

[La compétitivité passe aussi par la fiscalité](#)

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

[Une autre politique monétaire pour résoudre la crise](#)

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages

[La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?](#)

Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages

[Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...](#)

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages

[Youth and Sustainable Development](#)

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

[La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité](#)

Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

[Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure](#)

Julien Damon, mai 2012, 40 pages

[Libérer le financement de l'économie](#)

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

[L'épargne au service du logement social](#)

Julie Merle, avril 2012, 40 pages

[L'Opinion européenne en 2012 \[accessible en librairie\]](#)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

[Valeurs partagées](#)

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

[Les droites en Europe](#)

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

[Innovation politique 2012](#)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

[L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité](#)

Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

[Politique énergétique française \[2\] : les stratégies](#)

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages

[Politique énergétique française \[1\] : les enjeux](#)

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

[Révolution des valeurs et mondialisation](#)

Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

[Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?](#)

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

[La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser](#)

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

[L'hospitalité : une éthique du soin](#)

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

[12 idées pour 2012](#)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

[Les classes moyennes et le logement](#)

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

[Réformer la santé : trois propositions](#)

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

[Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008](#)

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

[La responsabilité](#)

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

[Le vote des classes moyennes](#)

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

[La compétitivité par la qualité](#)

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

[Les classes moyennes et le crédit](#)

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

[Portrait des classes moyennes](#)

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

[Morale, éthique, déontologie](#)

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

[Sortir du communisme, changer d'époque](#)

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

[L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?](#)

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

[La jeunesse du monde](#)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

[Pouvoir d'achat : une politique](#)

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

[La liberté religieuse](#)

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

[Réduire notre dette publique](#)

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

[Écologie et libéralisme](#)

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

[Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies](#)

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

[Contester les technosciences : leurs raisons](#)

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

[Contester les technosciences : leurs réseaux](#)

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

[La fraternité](#)

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

[La transformation numérique au service de la croissance](#)

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

[L'engagement](#)

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

[Liberté, Égalité, Fraternité](#)

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

[Quelle industrie pour la défense française ?](#)

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

[La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise](#)

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

[La religion dans les affaires : la finance islamique](#)

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

[Où en est la droite ? L'Allemagne](#)

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

[Où en est la droite ? La Slovaquie](#)

Étienne Boissérie, avril 2011, 40 pages

[Qui détient la dette publique ?](#)

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

[Le principe de précaution dans le monde](#)

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

[Comprendre le Tea Party](#)

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

[Où en est la droite ? Les Pays-Bas](#)

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

[Productivité agricole et qualité des eaux](#)

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

[L'Eau : du volume à la valeur](#)

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

[Eau : comment traiter les micropolluants ?](#)

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

[Eau : défis mondiaux, perspectives françaises](#)

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

[L'irrigation pour une agriculture durable](#)

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

[Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles](#)

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

[Où en est la droite ? L'Autriche](#)

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

[La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat](#)

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

[Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro](#)

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

[2011, la jeunesse du monde](#)

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

[L'Opinion européenne en 2011 \[accessible en librairie\]](#)

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

[Administration 2.0](#)

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

[Où en est la droite ? La Bulgarie](#)

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

[Le retour du tirage au sort en politique](#)

Gil Delannoï, décembre 2010, 38 pages

[La compétence morale du peuple](#)

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

[L'Académie au pays du capital](#)

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

[Pour une nouvelle politique agricole commune](#)

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

[Sécurité alimentaire : un enjeu global](#)

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

[Les vertus cachées du low cost aérien](#)

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

[Innovation politique 2011 \[accessible en librairie\]](#)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

[Défense : surmonter l'impasse budgétaire](#)

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

[Où en est la droite ? L'Espagne](#)

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

[Les vertus de la concurrence](#)

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

[Internet, politique et coproduction citoyenne](#)

Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

[Où en est la droite ? La Pologne](#)

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

[Où en est la droite ? La Suède et le Danemark](#)

Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

[Quel policier dans notre société ?](#)

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

[Où en est la droite ? L'Italie](#)

Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

[Crise bancaire, dette publique : une vue allemande](#)

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

[Dette publique, inquiétude publique](#)

Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

[Une régulation bancaire pour une croissance durable](#)

Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

[Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole](#)

Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

[Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?](#)

Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

[L'Opinion européenne en 2010 \[accessible en librairie\]](#)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

[Pays-Bas : la tentation populiste](#)

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

[Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat](#)

Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

[Où en est la droite ? La Grande-Bretagne](#)

David Hanley, avril 2010, 34 pages

[Renforcer le rôle économique des régions](#)

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

[Réduire la dette grâce à la Constitution](#)

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

[Stratégie pour une réduction de la dette publique française](#)

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

[Iran : une révolution civile ?](#)

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

[Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre](#)

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

[Agir pour la croissance verte](#)

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

[*L'économie allemande à la veille des législatives de 2009*](#)

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

[*Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France*](#)

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

[*Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après*](#)

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

[*L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française*](#)

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

[*La politique européenne de développement : Une réponse à la crise de la mondialisation ?*](#)

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

[*La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs : défense du statut, illustration du statu quo.*](#)

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson
David Bonneau, mai 2009, 20 pages

[*La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi*](#)

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

[*Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme*](#)

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

[*Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?*](#)[*Une question de justice sociale et un problème démocratique*](#)

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

[*La réforme de l'enseignement supérieur en Australie*](#)

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

[*Les réformes face au conflit social*](#)

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

[*L'Opinion européenne en 2009 \[accessible en librairie\]*](#)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

[*Travailler le dimanche: qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?*](#)

Sondage, analyse, éléments pour le débat
Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

[*Stratégie européenne pour la croissance verte*](#)

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

[*Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands sur trois priorités de la présidence française de l'UE*](#)

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre ISF. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre ISF.

contact : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

POUR L'EMPLOI : LA SUBROGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT DES SERVICES À LA PERSONNE

200 000 emplois à la clé et une méthode pour la réforme

Par Bruno DESPUJOL, Olivier PERALDI et Dominique REYNIÉ

Le mécanisme présenté dans cette note vise à relancer la dynamique des services à la personne en favorisant l'accès du plus grand nombre aux services déclarés, par la suppression du décalage de crédit d'impôt que le système actuel fait supporter aux ménages. Ce décalage de trésorerie freine le recours aux services à la personne, contrariant le développement de ce secteur aux effets positifs, potentiellement considérables sur l'emploi et la croissance. Selon les techniques de la cession de créances, ou de subrogation conventionnelle prônées ici, le mécanisme permettrait une mobilisation immédiate de la créance par le secteur bancaire, sans avoir à requérir un effort financier de la part de l'État. La créance naîtrait lors de chaque consommation de services à la personne et serait immédiatement mobilisable auprès d'un établissement financier.

Du côté de l'État, la création de créance correspondant aux 50 % de crédit d'impôt ne change pas le mécanisme actuel de comptabilisation de la dépense fiscale. Il n'y a donc pas d'incidence sur la dette au sens de Maastricht. Du côté du consommateur, la créance ainsi prise en charge, lui permet de bénéficier immédiatement d'un remboursement. Ce mécanisme encourage donc une demande plus importante de services auprès d'un organisme d'aide et de services à la personne ou d'un employé de services à la personne via un intermédiaire. Le bénéfice attendu est la création de 200 000 emplois dès la première année.

Au-delà du cas particulier du secteur des services à la personne, cette note promeut une méthode de réforme. Elle veut contribuer à l'avènement d'une nouvelle culture politique associant intimement à la décision publique, les acteurs de la société civile et particulièrement le monde entrepreneurial. Cette méthode repose sur une identification partagée de l'intérêt général.

Les médias

fondapol.tv



Une voix libérale, progressiste et européenne

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol.org



Le site internet

fondapol.org



9782364081383

ISBN : 978 2 36408 138 3

5€